



ACTIVITÉS DE LOISIRS

→ POINTS CLÉS

Les activités sportives et de loisirs occupent une place importante dans la vie de la population française. Parmi elles, les activités sportives se déroulant en pleine nature sont particulièrement appréciées en région PACA, un des plus beaux espace de ressourcement et de loisirs de France. Les sports de nature sont moteur de l'écotourisme, facteur de santé et de découverte des espaces naturels.

Les nombreux sites naturels de la région, réputés pour certains au niveau européen ou mondial attirent de plus en plus de pratiquants de sports de nature, à la recherche de nouveaux espaces, activités, ou sensations, qu'elles soient liées au bien-être ou à la performance pure. Son vaste territoire terrestre et littoral, et son climat exceptionnel en font une destination de choix pour la pratique des sports de nature qui représentent un **moteur important de l'activité économique et touristique de la région**.

Ces activités sont réparties en 3 groupes : terrestres, nautiques et aériennes. En France comme en PACA, ce sont l'équitation, la voile et la randonnée pédestre qui regroupent le plus grand nombre de licenciés. On retrouve ensuite en PACA, grâce au littoral et aux stations de montagne, des disciplines comme la plongée sous-marine et le ski.

Pour les territoires, leur aménagement et leur développement, les sports de nature sont des activités incontournables mais peuvent soulever certaines problématiques, lorsqu'ils **sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement**. Néanmoins, ils peuvent être un excellent **vecteur de sensibilisation à la protection de l'environnement** et à l'amélioration de la santé.

Le développement maîtrisé des sports de nature est un axe d'action de l'État qui dispose pour cela de nombreux leviers : expertise, formation de l'encadrement professionnel, contrôle des établissements et des éducateurs sportifs, cohérence et coordination des actions...

→ CHIFFRES CLÉS

300 000 pratiquants licenciés par les fédérations sportives dans le champ des sports de nature, et bien davantage de pratiquants non licenciés.

9 500 professionnels encadrants ou enseignants dont l'effectif ne cesse de croître

Plus de **2 500** manifestations sportives de nature déclarées chaque année.
5000 si l'on y ajoute les manifestations non soumises à déclaration car n'empruntant ou ne traversant pas la voie publique.

1. Les enjeux en termes de santé, d'économie touristique et de cohésion sociale : l'exemple des activités nautiques

En matière de loisirs, on constate une aspiration durable au ressourcement dans la nature, à la santé et au bien-être. Elle se manifeste par un fort engouement pour de nouvelles pratiques telles que la « Randosanté », la marche nordique, la raquette à neige, le « longe-côte » ou le « stand up paddle board ».

Les sports de loisirs et de nature, les activités récréatives et de bien-être occupent une part très significative et en constante progression dans le secteur touristique qui représente près de 50% de l'économie des départements alpins et davantage encore dans les Hautes-Alpes (source : « panorama de l'économie touristique en PACA »).

Ces activités constituent donc un **puissant moteur de l'attractivité touristique de la région** et d'aménagement du territoire, un levier d'emploi et de rajeunissement de la population. Elles font également partie de **la vie des résidents permanents**, y compris pour les personnes aux revenus modestes, et contribuent ainsi au maintien de la cohésion sociale.

PACA est la première région de France, et l'une des plus importantes du bassin méditerranéen, en ce qui concerne les **activités nautiques** qu'elles soient sportives ou de loisirs. Sur près de 900 km de côtes, ce sont plus de 450 écoles, clubs de voile, de plongée ou d'autres sports nautiques qui contribuent à la formation sportive des jeunes, à la découverte du milieu marin, à l'animation des plans d'eau et à la valorisation du patrimoine culturel maritime.

Berceau historique de la plongée sous-marine dans le monde, la région est reconnue pour la qualité de ses structures et la richesse de ses sites.

On compte environ 99 000 licenciés en sports nautiques (plaisance mise à part) en région PACA soit 12 % du total des licenciés en France. PACA est également la première région de France en terme de capacité d'accueil des plaisanciers, avec ses **135 ports de plaisance** et 60 000 anneaux environ.

Historiquement, la plaisance en région présente une certaine forme de mixité sociale conjuguant une plaisance populaire et familiale avec la pratique du yachting de classe mondiale.

Les ports de plaisance sont des centres de vie importants qui concentrent de nombreux commerces et peuvent receler de grandes richesses patrimoniales. Ces caractéristiques sont autant d'atouts indéniables pour l'animation de la ville, son rayonnement et son attrait touristique.



Plaisance à moteur sur le lac de Serre-Ponçon (© Annie Albaladejo/DREAL PACA)



Cyclotourisme sur l'île des Embiez (© DREAL PACA)

La démarche « Ports Propres » est un exemple d'outil incitatif pour limiter à la source l'impact environnemental de la plaisance. Initiée par le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, il s'agit d'une démarche volontaire de la part des gestionnaires de ports de plaisance, de plus en plus nombreux à prendre conscience de la nécessité de participer à la gestion environnementale. Une certification AFAQ-AFNOR « gestion environnementale portuaire », accord européen CWA 16387, a été mise en place en 2008. 75 % des ports de plaisance de PACA sont engagés dans cette démarche. La croisière occupe un pan majeur du secteur touristique et participe au développement de l'économie locale. Les ports régionaux ont tous vu leur trafic de passagers croisière augmenter. Aujourd'hui, les ports de Marseille, Toulon et Nice totalisent près de 1,5 millions de passagers. L'impact de cette activité n'est pas à négliger sur les habitats marins, notamment lorsque les bateaux sont au mouillage dans certains secteurs du littoral.

Une nouvelle activité touristique est proposée par les pêcheurs, le pescatourisme, qui consiste à découvrir la pêche artisanale. Son objectif est de fournir un complément de revenu aux pêcheurs et de valoriser cette profession ancestrale en faisant mieux connaître les techniques utilisées, le milieu marin, la culture et les traditions de la pêche. Le département du Var a été, durant trois années, le territoire d'expérimentation française du pescatourisme.

2. Les sports de nature et les espaces naturels protégés



Intervention de la gendarmerie en forêt (© Laurent Mignaux/METL-MEDDE)

La pratique des sports de nature et les manifestations sportives doivent être maîtrisés et adaptés lorsqu'ils se déroulent sur des espaces naturels ou à proximité.

Concernant les **manifestations sportives** qui se déroulent intégralement ou en partie sur des espaces naturels, protégés ou non, il est important de déterminer les conditions de compatibilité de ces activités avec les objectifs de conservation des sites concernés.

Chaque activité sportive de pleine nature a des pressions différentes sur les milieux, la faune et la flore. Il faut distinguer les pratiques encadrées et non encadrées ainsi que, sans toutefois les stigmatiser, les pratiques motorisées ou non.

En dehors des activités motorisées, les activités de pleine nature encadrées ont relativement peu d'impacts ou

seulement limités à des zones très particulières liées au point de départ et d'arrivée. Elles sont souvent le fait de particuliers soucieux de préserver leur espace de pratique, mais elles sont aussi de plus en plus professionnalisées grâce à des démarches de labellisation dans lesquelles les professionnels s'impliquent de manière croissante.

Les véhicules de loisirs à moteur thermique en dehors des routes sont interdits (rappel de la loi Lalonde du 3 janvier 1991). Le niveau de pression est souvent fonction de la fréquentation sur des espaces souvent fragiles. Elle peut être modérée mais continue, ou encore ponctuellement très élevée, comme c'est le cas par exemple lors de l'organisation de manifestations sportives. Ainsi l'organisation de manifestations sportives, qui occasionnent une concentration forte dans le temps et dans l'espace de pratiquants et du public, nécessite d'être étudiée en amont pour limiter les impacts sur l'environnement. L'organisation de manifestations sportives et la pratique de sports motorisés dans les espaces naturels sont deux sujets importants pour la compatibilité des sports de pleine nature et la préservation de l'environnement.

Voici quelques exemples d'incidences qui peuvent être provoquées par une forte fréquentation :

- le piétinement et l'écrasement peuvent engendrer la destruction d'espèces ou d'habitats ;
- le bruit, les sources lumineuses, la présence visuelle peuvent occasionner le dérangement d'une espèce pouvant conduire à une perturbation de son cycle de vie ;
- la pollution de certains plans d'eau et l'augmentation de la turbidité peuvent occasionner la destruction d'habitats et d'espèces in situ mais aussi à l'aval ;
- l'abandon de déchets en pleine nature.



Station de ski des Orres (© Frédéric Berlioz/DREAL PACA)

L'évaluation des incidences Natura 2000, lorsqu'elle est requise, permet d'évaluer les incidences en amont afin de concilier les activités humaines avec la conservation des milieux fragiles. Plus d'une manifestation sportive sur dix est soumise à l'évaluation des incidences Natura 2000 en PACA.

Les infrastructures et équipements sportifs sont également susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement et les paysages. Par exemple, les remontées mécaniques sont des infrastructures lourdes, qui engendrent une pratique concentrée et localisée, et dont l'impact environnemental est nécessairement étudié et pris en compte à chaque nouveau projet. La production de neige artificielle pose également des questions de gestion de la ressource en eau.

3. Les outils pour concilier les activités de loisirs avec la protection de la biodiversité

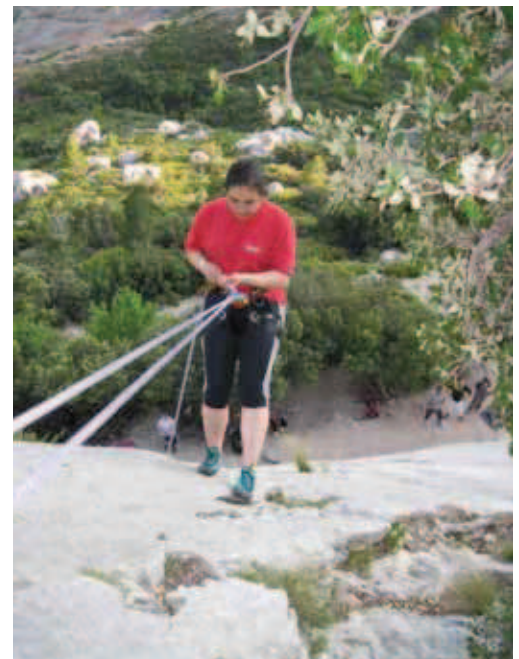
Les nombreux **outils de gestion de la biodiversité** (sites Natura 2000, Parc Naturels Régionaux, Parc Nationaux...) permettent de mettre en place des démarches visant à organiser les pratiques sportives dans le respect milieux naturels.

Les parcs naturels recherchent le bon équilibre entre les impacts économiques et sociaux positifs des sports de nature et leurs impacts potentiellement négatifs sur l'environnement :

- L'un des objectifs du projet de la charte du Parc des Calanques vise à trouver le bon équilibre entre le développement des activités de pleine nature et la protection de l'environnement et à garantir un tourisme durable, en développant des partenariats et en structurant un réseau solide avec les acteurs concernés.
- Le diagnostic du Parc du Mercantour mentionne que :
 - le tourisme, les loisirs sportifs et les stations de montagne sont les moteurs principaux de l'activité économique,
 - le Parc offre un potentiel considérable pour les activités de pleine nature,
 - la randonnée pédestre attire près de 400 000 visiteurs/an et que le cyclotourisme est en plein essor.

La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociales (DRJSCS) souhaite faire des sports de nature un **vecteur de découverte et d'éducation à l'environnement**. Elle soutient les initiatives en faveur des jeunes telles que les actions pédagogiques en milieu scolaire ainsi que la création d'une commission activités de pleine nature et tourisme, et d'un observatoire des activités de pleine nature.

Une convention relative au sport et à l'environnement a été signée entre le Ministère des sports et France Nature Environnement, dans le cadre de la stratégie nationale du développement durable du sport, afin de créer un contexte favorable et durable pour les échanges entre sportifs et naturalistes « en s'appuyant notamment sur les sports de nature pour susciter un nouvel enthousiasme dans la relation aux espaces naturels ».



Escalade de la montagne Sainte-Victoire (© Frédéric Bertioz/DREAL PACA)